Procès-verbal du Conseil municipal du 4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Aubigny-Les Clouzeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Aubigny, sous la présidence de Madame Michelle Grellier, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mars 2023.

Présents : Michelle Grellier, Jany Guéret, Catherine Laville, Louis Bruillot, Isabelle Camand, Jean-Philippe Barrientos, Patrice Gaborit, Véronique Villette, Jean-Paul Boulineau, Danielle Soulat, Fabrice Pondevie, Serge Chevolleau, Cyril Perrin, Saliha Regnault, Valérie Pajou, Franck Mazoué, Séverine Pajaud, Laurent Carudel, Fabien Chaigneau, Nathalie Allais, Maxime Marionneau, Philippe Touzé, Jean-Louis Tessier, André Grassineau, Karine Racaud, Angélique Pasquereau, Jean-Alain Nester, Frédérique Trichet.

Absents : Elisabeth Rousseau (pouvoir à Isabelle Camand), Michel Loiseau (pouvoir à Louis Bruillot), Stéphanie Eriteau (pouvoir à Saliha Regnault), Maïlys Menezo (pouvoir à Véronique Villette), Stéphanie Routhiau (pouvoir à Jean-Louis Tessier).

Secrétaire de séance : Jean-Philippe Barrientos.

• ORGANISATION MUNICIPALE

Rapporteur : Michelle Grellier

Prise de fonction de Monsieur Laurent Carudel, Conseiller municipal, suite à la démission de Madame Carole Burgaud-Grimart

Madame Carole Burgaud-Grimart a adressé à Madame la Maire sa démission, pour raisons personnelles, de ses fonctions de Conseillère municipale (lettre reçue en mairie le 21/03/2023). Afin de remplacer l'élue démissionnaire issue de la liste « A nous tous l'avenir ! », Madame la Maire a sollicité la personne suivante de la liste : Monsieur Laurent Carudel. Ce dernier a accepté d'intégrer le Conseil municipal. Monsieur Laurent Carudel a été installé officiellement comme nouveau Conseiller municipal.

Madame la Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Laurent Carudel, et l'invite à se présenter.

Monsieur Laurent Carudel : J'habite Aubigny depuis 10 ans, je suis conteur-musicien. C'est avec grand plaisir que j'ai accepté la proposition de Michelle. Il s'agit de mon premier mandat, j'ai tout à apprendre et à découvrir pour les trois ans de ce mandat. Merci de m'accueillir.

Madame Angélique Pasquereau demande lecture de la lettre de démission de Madame Carole Burgaud-Grimart.

Madame la Maire fait lecture de la lettre datée du 16 mars 2023, reçue en mairie le 21 mars 2023 :

« Madame le Maire,

Membre du conseil municipal d'Aubigny-Les Clouzeaux, je vous informe de ma démission à compter de ce jour.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Maire, l'expression de ma haute considération.

Carole Burgaud-Grimart ».

Sur proposition de Madame la Maire, **le Conseil municipal accepte d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour du Conseil municipal : « Programme Local de L'Habitat 2023-2028 de La Roche-sur-Yon Agglomération - Avis ».**

DEL2023-04-041
Objet : Actualisation de la composition des Commissions municipales

Lors de sa séance du 20 mars 2023, le Conseil municipal a adopté la liste des Commissions municipales et a désigné les Conseillers municipaux qui y siègent.

Suite à l'arrivée d'un nouveau Conseiller municipal consécutive à la démission d'une élue, Madame la Maire propose au Conseil municipal de modifier la composition des Commissions.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (article 2121-21 du code général des collectivités territoriales). Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Appelé à délibérer, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les membres par vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la liste des Commissions présentées ci-dessous, le nombre de membres pour chacune d'entre elles et désigne les Conseillers municipaux qui y siégeront :

La Maire, Michelle Grellier, est présidente de droit des Commissions municipales.

En italique : l'élu(e) en charge de la commission.

- **Commission Finances-Ressources Humaines**
- *Michelle Grellier (animatrice) ; Franck Mazoué (délégation Ressources Humaines)*
- Nathalie Allais, Patrice Gaborit, Jany Guéret, Catherine Laville, Saliha Regnault, Angélique Pasquereau, Jean-Louis Tessier ;

- **Commission Habitat-Urbanisme-Economie-Espace rural**
- *Jany Guéret (animateur) ; Serge Chevolleau (délégation Espace rural)*
- Louis Bruillot, Michel Loiseau, Maïlys Menezo, Valérie Pajou, Cyril Perrin, Angélique Pasquereau, Philippe Touzé, Jean-Louis Tessier (suppléant).

- **Commission Santé-Solidarité**
- *Catherine Laville (animatrice) ; Danielle Soulat (délégation Action sociale)*
- Fabien Chaigneau, Jany Guéret, Séverine Pajaud, Fabrice Pondevie, Angélique Pasquereau, Stéphanie Routhiau.

- **Commission Transition écologique**
- *Louis Bruillot (animateur) ; Cyril Perrin (délégation Sobriété énergétique)*
- Nathalie Allais, Jean-Paul Boulineau, Laurent Carudel, Michel Loiseau, Maxime Marionneau, André Grassineau, Frédérique Trichet.

- **Commission Citoyenneté**
- *Isabelle Camand (animatrice) ; Saliha Regnault (délégation CME-CMJ)*
- Stéphanie Eriteau, Patrice Gaborit, Valérie Pajou, Danielle Soulat, Véronique Villette, André Grassineau, Frédérique Trichet.

- **Commission Sport**
- *Jean-Philippe Barrientos (animateur)*
- Louis Bruillot, Maxime Marionneau, Franck Mazoué, Saliha Regnault, Elisabeth Rousseau, Jean-Alain Nester, Jean-Louis Tessier, Angélique Pasquereau (suppléante).

- **Commission Culture-Animations-Vie associative**
- *Elisabeth Rousseau (animatrice)*
- Isabelle Camand, Laurent Carudel, Fabien Chaigneau, Serge Chevolleau, Jany Guéret, Jean-Alain Nester, Philippe Touzé.

- **Commission Education-Enfance-Jeunesse**
- *Patrice Gaborit (animateur)*
- Isabelle Camand, Stéphanie Eriteau, Séverine Pajaud, Saliha Regnault, Elisabeth Rousseau, Véronique Villette, Stéphanie Routhiau, Frédérique Trichet.

- **Commission Communication**
- *Véronique Villette (animatrice)*
- Louis Bruillot, Isabelle Camand, Jany Guéret, Catherine Laville, Mailys Menezo, Karine Racaud, Jean-Louis Tessier.

- **Commission Bâtiments-Voiries-Espaces verts**
- *Michel Loiseau (animateur) ; Jean-Paul Boulineau (délégation Voiries)*
- Louis Bruillot, Serge Chevolleau, Catherine Laville, Cyril Perrin, André Grassineau, Philippe Touzé, Frédérique Trichet (suppléante).

Madame Angélique Pasquereau demande à Madame la Maire la possibilité de remplacer un élu de la minorité absent par un autre élu de la minorité, sans qu'il soit nommé dans la Commission municipale.

Madame la Maire donne son accord.

DEL2023-04-042
Objet : Création de la Commission communale des impôts directs

Madame la Maire expose qu'il convient de dresser la liste des contribuables qui seront appelés à faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs, conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts.
Cette Commission est composée, outre la Maire qui en assure la présidence, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal, soit seize noms pour les titulaires et 16 noms pour les suppléants pour les communes de plus de 2 000 habitants.
La durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
Sur proposition de la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, dresse la liste des 16 commissaires titulaires et des 16 commissaires suppléants ci-dessous :

Nom prénom	Adresse
Commissaires titulaires	
1 - LORMEAU Alain	10 rue des Boulinières - Aubigny
2 - GAUTRON Geneviève	2 impasse de la Métairie - Les Clouzeaux
3 - TESSIER Jean-Louis	5 impasse des Chênes-Lièges - Aubigny
4 - COUTURIER Maryse	52 rue du Vert Aiguillon - Aubigny
5 - PAQUEREAU Serge	16 La Garenne - Aubigny
6 - BOURON Jean-Claude	6 allée du Moulin - les Clouzeaux
7 - FETIVEAU Didier	19 rue de la Grenouillère - Les Clouzeaux
8 - GRASSINEAU André	L'Antrie – Les Clouzeaux
9 - GUIET Annick	7 La Bigaudière - Aubigny
10 - FERNANDEZ Emmanuel	1 allée François Rabelais - Aubigny
11 - PÉAN Michel	21 rue du Stade - Aubigny
12 - MIGNEN Françoise	8 La Gautronnière - Les Clouzeaux
13 - TEXIER Agnès	4 Le Moulin de Monconseil - Les Clouzeaux
14 - BULTEAU Rachelle	1 rue des Boulinières - Aubigny
15 - BOURON Jean-Michel	26 rue de l'océan - Les Clouzeaux
16 - MAZOUÉ Viviane	3 Les Boules - Les Clouzeaux

Commissaires suppléants	
1 – BROCHARD Joseph	19 Le Lavaud - Les Clouzeaux
2 - FOLLIOT Marie-Andrée	16 allée de la Lande - Aubigny
3 - SIRE Sonia	4 rue de l'Aubépine - Les Clouzeaux
4 - BONNEAU Jean-Luc	6 La Retardière - Aubigny
5 - BONNIN Jacky	24 rue de la Grenouillère - Les Clouzeaux
6 - RAPITEAU Guy	11 allée Valentin Craipeau- Aubigny
7 - BOULINEAU Jean-Paul	18 rue de l'École - Aubigny
8 - THOMAS Bernard	6 rue des Vignes - Les Clouzeaux
9 - CHOPIN Joseph	4 La Livraie - Aubigny
10 - BOUTET Daniel	9 allée du Vinetier - Les CLouzeaux
11 - OUVRARD Patrice	1 impasse Jean Bouron - Aubigny
12 - MORNET Michel	74 route de l'Angelmière - Les Clouzeaux
13 - RICHARD Marie-Andrée	30 Chichié - Aubigny
14 - ROBIN François	11 l'Aufraire - Les Clouzeaux
15 - PERAUDEAU Didier	3 rue Jules Verne - Aubigny
16 - ABRAHAM Philippe	80 La Charrie - Aubigny

• FINANCES-RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Michelle Grellier

DEL2023-04-043
Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Avant de présenter le Débat d'Orientations Budgétaires, Madame la Maire présente un diaporama explicatif sur les finances communales (présentation jointe).

En introduction, Madame la Maire rappelle le contexte de l'élaboration de ce Débat d'Orientations Budgétaires et plus généralement du budget. Ce DOB a été préparé dans des délais particulièrement courts, pour une prise de connaissance des comptes et les travaux préparatoires à suivre. De plus, la Responsable des Finances est présente seulement depuis quelques mois. Ce DOB est donc un exercice difficile, qui aurait mérité de bénéficier de plus de temps. L'exercice a été réalisé en reprenant les éléments de l'ancienne équipe ; en cours d'année, si nécessaire, le Conseil municipal sera invité à prendre des décisions modificatives au dernier semestre pour tenir compte de l'avancement des dossiers.

En application de la Loi n° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil municipal est appelé à débattre des grandes orientations et contraintes du budget de la Commune.

L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 (loi « NOTRe ») précise que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, la Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le rapport d'orientations budgétaires 2023 est présenté ci-dessous. Il est composé des parties suivantes :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes ;
- Les engagements envisagés ;
- L'évolution des taux de fiscalité locale ;
- Les informations sur la structure et la gestion de la dette.

Monsieur Jean-Alain Nester : La ligne de crédits pour les équipements sportifs comprend-t-elle la réfection des mains courantes des stades d'Aubigny et des Clouzeaux ?

Monsieur Jean-Philippe Barrientos : Pour les mains courantes du stade d'Aubigny, il convient d'apporter une réflexion globale sur le site ; la réfection des mains courantes n'est donc pas retenue.

Le Conseil municipal prend acte, pour le budget communal 2023, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Annexe : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes de plus de 3500 habitants, et plus généralement aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus en initiant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif de l'exercice à venir.

Les objectifs du DOB sont les suivants :

- ✓ Présenter le contexte dans lequel la commune va évoluer au cours de l'exercice ;
- ✓ Informer sur la situation financière ;
- ✓ Discuter des orientations budgétaires de la commune.

La tenue du DOB constitue une formalité substantielle ce qui induit que toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est illégale.

La loi NOTRe du 7 août 2015 accentue l'information des Conseillers municipaux en précisant que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par la Maire dont le contenu et les modalités de publication ont été précisés par le décret 2016-841 du 24 juin 2016.

Depuis la loi de programmation publique 2018-2022, il est obligatoire de faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le rapport présente :

- L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes ;
- Les engagements 2023 envisagés ;
- L'évolution de la fiscalité locale ;

- La structure et la gestion de la dette.

Le rapport doit être communiqué aux membres du Conseil municipal au minimum 5 jours avant la réunion du Conseil municipal.

La tenue du DOB est actée par une délibération du Conseil municipal et transmise en préfecture.

Ce DOB fait l'objet d'une mise à disposition du public dans les 15 jours suivant le débat.

Le cadre de l'élaboration du budget

L'élaboration du budget 2023 de la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux s'inscrit dans un environnement perturbé : l'inflation constatée fin 2021 s'est amplifiée en 2022 avec la crise énergétique engendrée par la guerre en Ukraine, et va impacter encore davantage 2023. Concernant le calendrier, les élections municipales consécutives à la démission du Maire et d'un Adjoint, se sont tenues le 5 mars 2023 ; l'installation du nouveau Conseil municipal a eu lieu le 11 mars 2023, avec l'élection de Madame la Maire et de ses Adjoints. Le vote du budget devant réglementairement se tenir avant le 15 avril, la préparation du DOB et du budget primitif 2023 ont été l'un des tout premiers dossiers de la nouvelle équipe municipale.

Le budget 2023 tient compte des orientations politiques mises en avant lors de la campagne électorale ; il s'agit avant tout d'un budget de transition.

1. Le contexte économique et social

1.1 La situation internationale et européenne

Selon la Direction Générale du Trésor, en 2023, la croissance de l'économie mondiale serait de +2,8% (après +3,4% en 2022), en nette baisse en raison des effets de l'inflation élevée et d'une forte remontée des taux directeurs des grandes banques centrales, malgré le soutien de la réouverture de l'économie chinoise. L'activité mondiale accélérerait légèrement en 2024 (+3%), avec la détente des politiques monétaires.

La croissance des économies avancées resterait positive en 2023, à l'exception du Royaume-Uni qui subirait une récession en raison de la forte inflation enregistrée en 2022 et d'une économie encore fragilisée par le *Brexit*. À l'horizon des prévisions (2023 et 2024), les économies européennes continueraient de bénéficier du plan de relance européen, en particulier l'Italie et l'Espagne. En 2024, les États-Unis profiteraient d'un rebond de l'investissement favorisé par un renouveau de la politique industrielle.

Au sein des économies émergentes, l'activité serait globalement dynamique, portée par la Chine et l'Inde, tandis qu'elle ralentirait au Brésil et en Turquie. Le rebond chinois en 2023 serait porté par la réouverture de l'économie plus rapide qu'anticipée et la reprise de la consommation des ménages. En Turquie, la croissance serait affectée négativement par les conséquences des séismes en 2023.

Le commerce mondial ralentirait fortement en 2023 en raison de l'affaiblissement de l'activité, puis il rebondirait en 2024.

L'évolution de l'inflation, les risques financiers, le conflit en Ukraine et la survenue de catastrophes naturelles constituent les principaux aléas pesant sur ce scénario.

1.2 Le contexte national

En 2021, la France a été le grand pays européen où l'activité a le plus vite rattrapé son niveau d'avant la crise sanitaire. L'invasion russe en Ukraine a assombri les perspectives économiques, en entraînant une forte hausse des prix des matières premières, un rebond des tensions d'approvisionnement et une augmentation de l'incertitude.

En 2022, l'économie française reste toutefois portée par le retour vers la normale des secteurs touchés par la crise sanitaire : en moyenne annuelle, l'investissement et la consommation restent dynamiques, et les créations d'emplois sont élevées. En 2023, l'activité serait principalement soutenue par la consommation des ménages, grâce aux mesures en faveur du pouvoir d'achat et à une légère baisse du taux d'épargne.

L'inflation, contenue par le bouclier tarifaire, amorcerait une décrue : elle s'établirait à +4,2% en moyenne annuelle 2023 après +5,3% en 2022. Le pouvoir d'achat des ménages serait préservé en 2022 et augmenterait de 0,9% en 2023.

Malgré un contexte incertain, le rétablissement des finances publiques se poursuit tout en préservant le potentiel de croissance de la France et en protégeant les ménages et les entreprises face à la hausse des prix : l'objectif de solde public est maintenu à –5% en 2022 comme en 2023.

La loi de finances 2023 – Principales caractéristiques :

- Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Possibilité de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

- Le partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur intercommunalité est facultatif
- L'augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : + 320 millions d'euros
- « Fonds vert » : 2,5 milliards d'euros
- Soutien financier de 2,5 milliards d'euros via deux dispositifs :
  - **Filet de sécurité** centré sur les dépenses énergétiques
  - Les collectivités qui ne sont pas éligibles aux tarifs réglementés pourront aussi compter sur l'**amortisseur électricité**

1.3 Le contexte intercommunal et local

1.3.1 Le contexte intercommunal

La Roche Agglomération a voté un **budget de 75 M€ en fonctionnement et de 26 M€ en investissement**, en dégageant une épargne brute à 6,73 M€, soit de niveau légèrement inférieur à 2022, et enfin de dégager une épargne nette prévisionnelle de 2,11 M€

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 prévoit **100 M€ d'investissement.**

1.3.2 Le contexte communal

Le budget 2023 sera un budget de transition.

Pour rappel, l'alternance politique suite aux élections municipales du 5 mars 2023 induit un temps d'appropriation des dossiers particulièrement court pour la nouvelle équipe municipale.

Les nouveaux élus ont la volonté d'analyser les dossiers en cours avant de décider des investissements à engager ; les crédits 2023 seront adaptés et limités dans leurs montants.

Le budget fait également la preuve d'une recherche de maîtrise des postes de dépenses, malgré les contraintes fortes (inflation etc.).

2. Les orientations budgétaires 2023

Les orientations principales sont les suivantes :

- Fonctionnement : 6,3 M€
  - Recettes : +2,5%
    - Stabilité des taux d'imposition
    - Fiscalité directe : +8,41%
    - Dotations : +5,21%
  - Dépenses : +5%
    - Charges à caractère général : +10%
    - Charges de personnel : +4,88%
    - Charges de gestion courante : +0,39%
    - Charges financières : -33,04%
- Investissement : 3 M € de crédits nouveaux (+1,5M€ en RAR)
  - Il n'est pas nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre

Les projets structurants pour 2023 seront :

- Fin d'une opération majeure : l'Ilot Commerces Aubigny
- Extension du restaurant scolaire des Clouzeaux
- Equipements sportifs : rénovation sol salle de sport des Clouzeaux, 2 courts de tennis extérieurs, réfection mains courantes stade des Clouzeaux
- Reprise des façades école Jean de La Fontaine
- Maison de santé des Clouzeaux
- Programme annuel de voirie

- Ecole Odette Roux et Salle de sport d'Aubigny : crédits pour lancement des opérations

2.1 Les recettes de fonctionnement

- **La fiscalité directe, le 1er poste de recettes**
- Evolution du produit fiscal liée à l'actualisation des bases prévue par la Loi de Finances : +7,1%
- Taux du Foncier Bâti : 38,11%
- Taux du Foncier Non Bâti : 44,38%

⇒ Produit fiscal estimé à **3,021M€** (+8,41% par rapport à 2022)

EVOLUTION DES PRODUITS	2020	2021	2022	DOB 2023 à taux constant	Evolution 2023/2022
Produit TH	1 362 414,00	1 410 098,00		36 495,00	
Produit TFB	826 894,00	850 047,00	1 763 350,00	1 910 835,00	
Produit TFNB	115 166,00	115 396,00	119 072,00	128 391,00	
PRODUIT FISCAL	2 304 474,00	2 375 541,00	1 882 422,00	2 075 721,00	
COMPENSATION			904187,00	945 367,00	
TOTAL FISCALITE DIRECTE LOCALE			2 786 609,00	3 021 088,00	8,41

Pour pallier la perte de la TH, les communes ont bénéficié de la part départementale de la TFPB et d'une compensation de rééquilibrage

- **Les autres recettes :**
- **Les concours financiers de l'Etat** : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : +1,5% => **1,38M€** (1,36M€ en 2022)
- **La compensation de l'agglomération** : 342 908€
- **La taxe additionnelle aux droits de mutation** : 250 000€
- **Les produits des services** : 550 000€

6 342 992 € en 2023

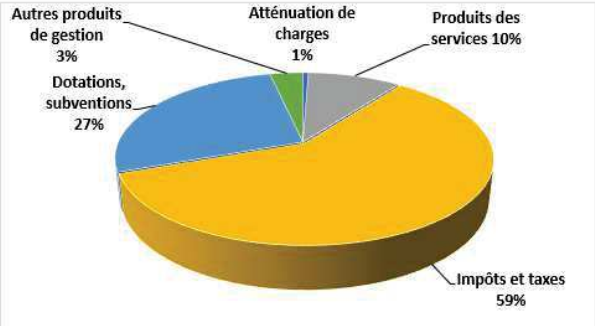

2.2 Les dépenses de fonctionnement

- **Les charges à caractère général : 1,7M€** soit + 10% par rapport à 2022
- Intégration du contexte inflationniste : hausse du coût de l'électricité de +120K€
- **Les charges de personnel : 3,11M€** soit +4,88% // 2022
  - Augmentation de taux de cotisations, avancements d'échelons 2022/2023 : +57K€
  - Modification de temps de travail, mouvements de personnel (départ en retraite et arrivées) => +129K€
  - La valorisation du régime indemnitaire => +22 K€
- **Les charges financières :** 105 k€
  - 2 nouveaux emprunts contractés pour le financement de l'Ilot commerce d'Aubigny : 51K€
  - Impact renégociation des anciens emprunts

Les postes de dépenses subissent une hausse maitrisée de 5% par rapport à 2022.

Dépenses de fonctionnement	CA 2022	BP 2023
11 Charges à caractère général	1 587 380 €	1 746 000 €
12 Charges de personnel	2 967 568 €	3 112 400 €
14 Atténuation de produits	0 €	0 €
65 Autres charges de gestion courante	387 726 €	389 220 €
66 Charges financières	153 229 €	102 609 €
67 Charges exceptionnelles	760 €	2 500 €
Total	**5 096 662 €**	**5 352 729 €**

5 352 729 € en 2023

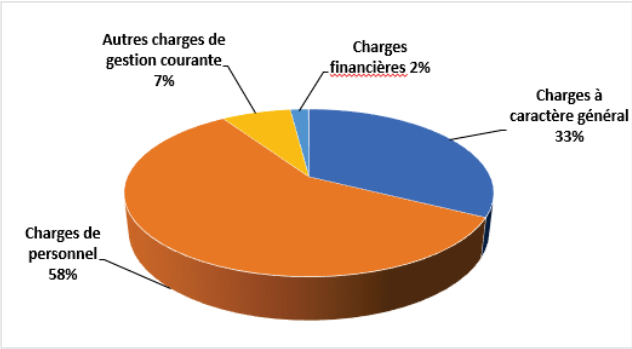

L'excédent prévisionnel de fonctionnement est de 990 263 €.

2.3 Les recettes d'investissement

Divers financements ont été sollicités ou sont prévus pour un montant de 1,04 M€ :

- DETR : 371 K€
- CAF aide au plan mercredi : 206 K€
- Fonds de concours : 200 K€
- Département : 53 K€
- CCU Pôle Commercial : 100 K€
- Plan de relance cantine scolaire : 18 K€
- Amendes de police : 10 K€
- Socle numérique : 26 K€
- FIPD vidéo surveillance : 3 K€
- Contrat de ruralité : 50 K€

D'autres recettes seront inscrites au budget :

- Fonds de compensation TVA : 464 k€
- Refacturation TVA à Oryon sur achat nue-propriété îlot commerces : 184 k€
- Taxe d'aménagement : 120 k€
- Résultats antérieurs :
  - Excédent investissement 2022 : 1 342 k€
  - Résultat fonctionnement 2022 : 694 k€

2.4 Les dépenses d'investissement

Le **programme d'investissement 2023** s'élève à **4,5M€** :

- 2,6 M€ de programmes d'opération
- 1,9 M€ hors opérations individualisées

Le remboursement du capital des emprunts représente 509 k€.

Détail des dépenses d'investissements (opérations et hors opération) :

Opérations individualisées	
Ilot Commerces	1 136 154 €
Equipements sportifs	274 134 €
Cuisine centrale Aubigny	130 000 €
Extension restaurant scolaire des Clouzeaux	341 000 €
Maison de santé des Clouzeaux	250 000 €
Salle de sport Aubigny - Extension, réhabilitation	150 000 €
Ecole Odette Roux - Rénovation	300 000 €
Sous-total Opérations	2 581 288 €

opérations non individualisées	
Amo - tvx rénovation école Odette Roux	78 840 €
Logiciel métiers	63 204 €
Opérations foncières	100 000 €
Parquets - scènes	50 000 €
Robot tonte	25 000 €
Mise aux normes Cuisine centrale hors OP	50 000 €
Rénovation éclairage salles sportives	30 000 €
Rénovation salles de musique Maison das associations AUB	30 000 €
Mise en accessibilité PMR	25 000 €
Aménagement 2 cabinets medicaux	89 107 €
programme voirie 2022+2023	231 918 €
rue de l'audouinière	264 690 €
materiel informatique scolaire/administration	84 724 €
camion RS	40 000 €
aménagement cour JDF	32 000 €
Aménagement lot. Podeliha, tranche 2 (route Belle Etoile)	65 000 €
Placette ZA le Corbusier	50 000 €
autres	456 953 €
	1 876 436 €

Le projet de budget 2023 s'équilibre à hauteur de **11,38 M€** :

- 6,32 M€ pour la section de fonctionnement
- 5,06 M€ pour la section d'investissement

2.5 L'endettement et la capacité d'autofinancement

- La dette est composée de 9 emprunts à taux fixe
- L'encours de la dette au 1er janvier 2023 s'élève à 5,733 M€
- Le montant du remboursement de la dette en 2023 : 509 K€ (part capital)
- Pas d'emprunt envisagé en 2023

Evolution de la dette et ratio de désendettement :

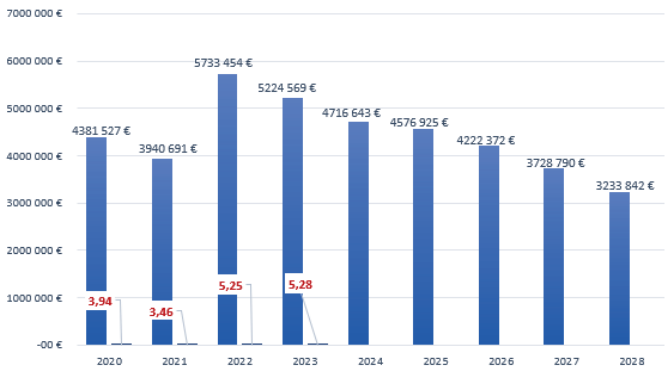

Ratio de désendettement : **5,28 années.**

La capacité d'autofinancement :

- Estimation de la CAF brute : 990 263 €
- Autofinancement : 481 k€

	DOB 2023
Charges réelles	5 305 729 €
Produits réels	6 295 992 €
CAF Brute	**990 263 €**
Remboursement en capital des emprunts	508 884 €
CAF Nette	**481 379 €**

Evolution de la CAF :

	2018	2019	2020	2021	2022	DOB 2023
Charges réelles	3 885 899 €	4 061 244 €	4 313 704 €	4 526 756 €	5 016 740 €	5 305 729 €
Produits réels	5 039 595 €	5 358 753 €	5 424 860 €	5 665 283 €	6 109 248 €	6 295 992 €
CAF Brute	**1 153 696 €**	**1 297 509 €**	**1 111 155 €**	**1 138 527 €**	**1 092 508 €**	**990 263 €**
Remboursement en capital des emprunts	415 498 €	359 671 €	418 347 €	440 835 €	438 582 €	508 884 €
CAF Nette	**738 198 €**	**937 838 €**	**692 808 €**	**697 692 €**	**653 926 €**	**481 379 €**

3. Les budgets annexes

✓ **Le pôle commercial des Clouzeaux :**

- Fonctionnement courant du pôle
- Emprunt de 423 K€ restant dû. Échéance 2023 : 6 660 € en fonctionnement et 22 600 € en investissement
- Loyers : 34k€/an

✓ **Lotissement l'Audouinière :**

- Fin de l'opération (Etat de stock à 0)
- Finition des travaux Voirie-Réseaux-Divers en 2023

✓ **Lotissement la Grenouillère :**

- Commercialisation des terrains : reste 1 lot à la vente
- Travaux Voirie-Réseaux-Divers en 2024

En conclusion :

- Un budget de transition, qui laisse le temps à la nouvelle équipe de s'approprier les dossiers…
- …Tout en ayant inscrit les crédits nécessaires pour engager les priorités annoncées dans le programme de campagne ;
- Un contexte inflationniste qui érode la capacité d'autofinancement : CAF nette de moins de 500k€ ;
- Un programme d'investissement de 4,5M€ sur 2023 ;
- Un budget à l'équilibre sans avoir besoin de recourir à l'emprunt ;
- Un ratio de désendettement de 5,28 années en 2023.

DEL2023-04-044
Objet : Droit à la formation des élus

Madame la Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des Conseillers municipaux.

Les élus municipaux bénéficient d'un congé de formation de dix-huit jours afin de pouvoir exercer leur droit à la formation pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats détenus.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil national de la Formation des Elus locaux).

L'article L. 2123-14 du CGCT définit :

- D'une part, le plafond des dépenses de formation qui ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux membres du Conseil municipal ;
- D'autre part, depuis le 1er janvier 2016, un plancher des dépenses de formation correspondant à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus municipaux (article 16 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat – montant théorique prévu par les textes, majoration y compris).

Les frais de formation comprennent :

- Les frais de déplacement (les frais de transport et les frais de séjour, c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration),
- Les frais d'enseignement,
- La compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat.

Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise à CSG et à CRDS.

Vu l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivants ;

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres,

Il est proposé que la formation des membres du Conseil municipal soit essentiellement axée sur les thèmes suivants :

- Fonctionnement des instances municipales ;
- Fondamentaux des finances communales ;
- Cadre réglementaire des marchés publics ;
- Cadre réglementaire de l'urbanisme et des projets d'aménagement du territoire ;
- Les actions et projet en lien avec l'action sociale et le temps de l'enfant et de la famille ;
- La gestion des ressources humaines et des instances de dialogue social
- Et d'une façon générale toute thématique se trouvant dans des programmes de formation à destination des élus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve les conditions du droit à la formation des élus de Aubigny-Les Clouzeaux définies ci-dessus ;**
- **Dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.**

• DECISIONS DE LA MAIRE

Rapporteur : Michelle Grellier

Décisions prises par Madame la Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Date	Numéro	Objet
Commande publique		
29/03/2023	DEC2023-03-06	**Acquisition de divers équipements informatiques (13 ordinateurs, licences) avec installation pour les services administratifs** Entreprise DYNAMIPS (44800 Saint-Herblain) : - Acquisition de matériels informatiques pour un montant de 18 794,40 TTC ; - Préparation en atelier, déploiement et installation sur site : 3 882,00 € TTC ; Soit un total de 22 676,40 € TTC.

• INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Michelle Grellier

Commissions Intercommunales – Désignation des représentants de la commune

Commission 1		Administration générale - Finances - Ressources humaines	
Président		Jacky GODARD	
Vice-présidents		**Manuel GUIBERT** : finances	
		Sylvie DURAND : administration générale, ressources humaines et mutualisation	
Membres	1	**Titulaire** : **Michel MALLARD** Suppléant : Alain OGER	LA FERRIÈRE
	2	**Titulaire : Christian CHARRON** Suppléant : Colette GUICHET	
	3	**Titulaire** : **Manuel GUIBERT** Suppléant : Alix ROBERT	FOUGERÉ
	4	**Titulaire : Alain THIBAUD** Suppléant : Joëlle DELAMURE	VENANSAULT
	5	**Titulaire: Louisette OUVRARD** Suppléant : Dominique GARNIER	
	6	**Titulaire : Angélique PASQUEREAU** Suppléant : Karine RACAUD	AUBIGNY-LES-CLOUZEAUX
	7	**Titulaire : Michelle GRELLIER** Suppléant : Jany GUERET	
	8	**Titulaire : Edith AUGOT** Suppléant : Cyril ROBERT	DOMPIERRE-SUR-YON
	9	**Titulaire : Max AUBIN** Suppléant : Patrick COUTAUD	
	10	**Titulaire : Jean-Philippe ELINEAU** Suppléant : Gwendoline BOURNONVILLE	THORIGNY
	11	**Titulaire : Annabelle PILLINIERE** Suppléant : Nathalie TROQUIER	LE TABLIER
	12	**Titulaire** : **Aurélien DOUILLARD** Suppléant : Jonathan DERER	LA CHAIZE-LE-VICOMTE
	13	**Titulaire** : **Pascal BONNIN** Suppléant : Cédric DE LINAGE	
	14	**Titulaire** : **Jacky GODARD** Suppléant : Pierre BUTON	MOUILLERON-LE -CAPTIF
	15	**Titulaire : Pascal MARTEAU** Suppléant : Marie COUTANCEAU	
	16	**Titulaire** : **Angie LEBOEUF** Suppléant : Frédéric DUVAL	LANDERONDE
	17	**Titulaire** : **Olivier RAYNAUD** Suppléant : Lucette TRICHET	NESMY
	18	**Titulaire** : **Eric CANTENEUR** Suppléant : Michel TESSIER	RIVES DE L'YON
	19	**Titulaire** : **Vanessa LUCAS** Suppléant : Chantal HERBRETEAU	
	20	**Titulaire** : **Sylvie DURAND** (instances paritaires, relations syndicats). Suppléant : Ambroise GASNET	LA ROCHE-SUR-YON
	21	**Titulaire** : **Christophe BLANCHARD** Suppléant : Bruno GUILLOU	
	22	**Titulaire** : **Pierre LEFEBVRE** Suppléant : Danielle MARTIN	
	23	**Titulaire** : **Stéphane IBARRA** Suppléant : Florence LEMAIRE	
Secrétaire : Christelle FRANQUELIN			

Commission 2		Développement économique - Emploi - Tourisme - Enseignement supérieur	
Président		Yannick DAVID	
Vice-présidents		**Alexandra GABORIEAU** : insertion professionnelle et relations internationales	
		Francoise RAYNAUD : prospection économique, relations entreprises, enseignement supérieur et professionnel.	
Membres	1	**Titulaire** : **Eric RIVOAL** Suppléant : Odile TURPAULT	LA FERRIÈRE
	2	**Titulaire** : **Nadège POIRAUD** Suppléant : Laurent TEXIER	
	3	**Titulaire** : **Michel TOURANCHEAU** Suppléant : Stéphane BRIEAU	FOUGERÉ
	4	**Titulaire : Joëlle DELAMURE** Suppléant : Stéphanie MARTINEAU	VENANSAULT
	5	**Titulaire** : **Elise AUGEREAU** Suppléant : Frédéric BOISDRON	
	6	**Titulaire** : **Jany GUERET** Suppléant : Angélique PASQUEREAU	AUBIGNY-LES-CLOUZEAUX
	7	**Titulaire** : **Philippe TOUZE** Suppléant : Fabien CHAIGNEAU	
	8	**Titulaire** : **François GILET** Suppléant : Cyril ROBERT	DOMPIERRE-SUR-YON
	9	**Titulaire** : **Cécile DREURE** Suppléant : Anne-Laure COUMAILLEAU	
	10	**Titulaire** : **Alexandra GABORIEAU** Suppléant : Olivier VEILLON	THORIGNY
	11	**Titulaire** : **Renault DALBERA** Suppléant : Frédéric HUNAULT	LE TABLIER
	12	**Titulaire** : **Yannick DAVID** Suppléant : Céline NICOLLEAU	LA CHAIZE-LE-VICOMTE
	13	**Titulaire** : **Christine RAMBAUD-BOSSARD** Suppléant : Valentin TERRIER	
	14	**Titulaire** : **Thierry ROLANDO** Suppléant : Renée-Noëlle BOUILLANT	MOUILLERON-LE-CAPTIF
	15	**Titulaire** : **Elisabeth BELLON** Suppléant : Philippe FOUCHER	
	16	**Titulaire** : **Frédéric DUVAL** Suppléant : Emmanuel GARNIER	LANDERONDE
	17	**Titulaire** : **Daniel ONDET** Suppléant : Jérôme RIVIERE	NESMY
	18	**Titulaire** : **Jean-François MORNET** Suppléant : Séverine COSSET	RIVES DE L'YON
	19	**Titulaire** : **Olivier BARBE** Suppléant : Louis-Marie HERMOUET	
	20	**Titulaire** : **Françoise RAYNAUD** Suppléant : Jacques BESSEAU	LA ROCHE-SUR-YON
	21	**Titulaire** : **Philippe PORTÉ** Suppléant : Dominique BOISSEAU-RAPITEAU	
	22	**Titulaire** : **Nathalie GOSSELIN** Suppléant : Frédérique PÉPIN	
	23	**Titulaire** : **Florence LEMAIRE** Suppléant : Stéphane IBARRA	
Secrétaire : Sandrine FERRÉ			

Commission 3		Environnement - Assainissement - Déchets - Climat	
Présidente		Anne AUBIN-SICARD	
Vice-Présidente		Alexandra GABORIAU	
Membres :	1	**Titulaire : Anne LE ROUX** Suppléant : Gaëlle AMBIEHL	LA FERRIÈRE
	2	**Titulaire : Bernard AUBINEAU** Suppléant : Marie-Hélène TANGUY	
	3	**Titulaire : Hélène GRELLIER** Suppléant : Jean-Claude HERBRETEAU	FOUGERÉ
	4	**Titulaire : David AUBERT** Suppléant : Nicolas VIOLLIER	VENANSAULT
	5	**Titulaire** : Dominique RABAUD Suppléant : Karine GENY-GUILLOUX	
	6	**Titulaire : Louis BRUILLOT** Suppléant : Cyril PERRIN	AUBIGNY-LES-CLOUZEAUX
	7	**Titulaire : Frédérique TRICHET** Suppléant : André GRASSINEAU	
	8	**Titulaire : Cécile DREURE** Suppléant : Eléonore GALOIS	DOMPIERRE-SUR-YON
	9	**Titulaire : Gérard BOURRIAU** Suppléant : Marietta RETAILLEAU	
	10	**Titulaire : Alexandra GABORIEAU** Suppléant : Benoit ROCHEREAU	THORIGNY
	11	**Titulaire : Hervé TROQUIER** Suppléant : EricK RAINEAU	LE TABLIER
	12	**Titulaire : David ROUSSELOT** Suppléant : Aurore AULNEAU	LA CHAIZE-LE-VICOMTE
	13	**Titulaire : Sébastien LECOMTE** Suppléant : Jonathan DERER	
	14	**Titulaire : Pascal THIBAUD** Suppléant : Stéphane RABILLE	MOUILLERON-LE-CAPTIF
	15	**Titulaire : Carole BOUCHET** Suppléant : Serge TESSON	
	16	**Titulaire : Giovanni AIELLO** Suppléant : Stéphane GAUDOUX	LANDERONDE
	17	**Titulaire : Daniel JAUD** Suppléant : Gaël BOISSON	NESMY
	18	**Titulaire : Martin MANDIN** Suppléant : Jacques POIRAUD	RIVES DE L'YON
	19	**Titulaire : Nicolas BROCHARD** Suppléant : Bruno DREILLARD	
	20	**Titulaire : Anne AUBIN-SICARD** Suppléant : Bruno GUILLOU	LA ROCHE-SUR-YON
	21	**Titulaire : François CAUMEAU** Suppléant : Michelle JOSSIER	
	22	**Titulaire : Françoise BOUET** Suppléant : Malik ABDALLAH	
	23	**Titulaire : Guy BATIOT** Suppléant : Nicolas HÉLARY	
Secrétaire : Corinne PIGA			

Commission 4		Aménagement - Déplacements - Habitat - Energie	
Président		**Laurent FAVREAU :** mobilité, transorts.	
Vice-Présidents		**Malik ABDALLAH :** habitat, déplacements urbains. **Thierry GANACHAUD :** aménagement du territoire	
Membres :	1	**Titulaire : Martial GENDRILLON** Suppléant : Anthony PINEAU	LA FERRIÈRE
	2	**Titulaire : Daniel GUIMBRETIERE** Suppléant : Dominique BUGEL	
	3	**Titulaire : Michel TOURANCHEAU** Suppléant : Elise GUILLET	FOUGERÉ
	4	**Titulaire : Pierre CASSARD** Suppléant : Fabrice HILLAIRET	VENANSAULT
	5	**Titulaire : Laurent FAVREAU** Suppléant : Willy MARTIN	
	6	**Titulaire** : Michel LOISEAU Suppléant : André GRASSINEAU	AUBIGNY-LES-CLOUZEAUX
	7	**Titulaire : Jany GUERET** Suppléant : Jean-Louis TESSIER	
	8	**Titulaire : François GILET** Suppléant : Annie MORVAN	DOMPIERRE-SUR-YON
	9	**Titulaire : Cécile DREURE** Suppléant : Antoine GALOIS	
	10	**Titulaire : Benoît ROCHEREAU** Suppléant : Sébastien CADOT	THORIGNY
	11	**Titulaire : Hubert JACQUET** Suppléant : Christophe GISCARD	LE TABLIER
	12	**Titulaire : Cédric DE LINAGE** Suppléant : Damien PUBERT	LA CHAIZE-LE- VICOMTE
	13	**Titulaire : Antoine REMBAUD** Suppléant : Edith DROUET	
	14	**Titulaire : Gisèle SEWERYN** Suppléant : Hervé BEAULIEU	MOUILLERON-LE-CAPTIF
	15	**Titulaire : Raymond PAQUIER** Suppléant : Sébastien DUMONT	
	16	**Titulaire : Ludivine REDAIS** Suppléant : Thomas CLOUET	LANDERONDE
	17	**Titulaire : Thierry GANACHAUD** Suppléant : Lucette TRICHET	NESMY
	18	**Titulaire : Laurence BEAUPEU** Suppléant : Elise CLAVIER	RIVES DE L'YON
	19	**Titulaire : Jacques POIRAUD** Suppléant : Martin MANDIN	
	20	**Titulaire : Malik ABDALLAH** Suppléant : Laurence GILLAIZEAU	LA ROCHE-SUR-YON
	21	**Titulaire : Patrick DURAND** Suppléant : Bernard QUENAULT	
	22	**Titulaire : François CAUMEAU** Suppléant : Patricia LEJEUNE	
	23	**Titulaire : Nicolas HÉLARY** Suppléant : Guy BATIOT	
Secrétaire : Patricia BULTEAU			

Commission 5	Solidarités -Petite Enfance - Politique en faveur des ainés	
Présidente	**Sophie MONTALÉTANG** (politiques solidarité communautaire, actions intergénérationnelles)	
Vice-Présidentes	**Bernadette BARRÉ-IDIER :** politiques en faveur des aînés.	
	Angélique PASQUEREAU : petite enfance, famille.	
Membres : 1	**Titulaire : Christine RAMPILLON** Suppléant : Réjane GUIBERT	LA FERRIÈRE
2	**Titulaire : Marie-Claude MOREAU** Suppléant : Isabelle BOLMIER	
3	**Titulaire : Nadine DELAUNAY** Suppléant : Michelle BIRONNEAU	FOUGERÉ
4	**Titulaire : Stéphanie MARTINEAU** Suppléant : Christine PIAUD -CUISINIER	VENANSAULT
5	**Titulaire : Marine BESSON** Suppléant : Aurélie BOUCHER	
6	**Titulaire : Patrice GABORIT** Suppléant : Danielle SOULAT	AUBIGNY-LES-CLOUZEAUX
7	**Titulaire : Catherine LAVILLE** Suppléant : Saliha REGNAULT	
8	**Titulaire : Cécile ANSAR** Suppléant : Maude RIGALLEAU	DOMPIERRE-SUR-YON
9	**Titulaire : Evelyne MISSIRE** Suppléant : Catherine NOURRY	
10	**Titulaire : Isabelle MAZOUE** Suppléant : Emilie PETE	THORIGNY
11	**Titulaire : Bernadette BARRE-IDIER** Suppléant : Danielle AUDOUIN	LE TABLIER
12	**Titulaire : Lucie SOULARD** Suppléant : Béatrice ROBION	LA CHAIZE-LE-VICOMTE
13	**Titulaire : Emilie PINEAU** Suppléant : Harmonie SARRAZIN	
14	**Titulaire : Mireille PIVETEAU** Suppléant : Christine BARON	MOUILLERON-LE-CAPTIF
15	**Titulaire : Pascal MARTEAU** Suppléant : Rachel BODIN	
16	**Titulaire : Angie LEBEOUF** Suppléant : Olympe LEBLOND	LANDERONDE
17	**Titulaire : Cécile PAGES** Suppléant : Geneviève CHEROUVRIER	NESMY
18	**Titulaire : Virginie LANDAIS** Suppléant : Elise CLAVIER	RIVES DE L'YON
19	**Titulaire : Mélanie GILBERT** Suppléant : Chantal MANDIN	
20	**Titulaire : Sophie MONTALÉTANG** Suppléant : Patricia LEJEUNE	LA ROCHE-SUR-YON
21	**Titulaire : Patricia MURAIL-GENTREAU** Suppléant : Geneviève POIRIER-COUTANSAIS	
22	**Titulaire : Michèle JOSSIER** Suppléant : Jean-Pierre LELOUP	
23	**Titulaire : Claire MAURIAT** Suppléant : David SALLÉ	
Secrétaire : Christine OHEIX		

Commission 6	Sports - Culture - Communication	
Président :	**DAVID BÉLY**	
Vice-Présidents	**Sébastien ALLAIN** : sports. **Maximilien SCHNEL** : culture. **Christophe HERMOUET :** communication.	
Membres : 1	**Titulaire : David BÉLY** Suppléant : Thomas PAILLAT	LA FERRIÈRE
2	**Titulaire : Marianne GIRARD** Suppléant : Sonia HERMOUET	
3	**Titulaire : Isabelle SERIN** Suppléant : Mathieu FOURNIER	FOUGERÉ
4	**Titulaire : Magalie RACINEUX** Suppléant : Joëlle DELAMURE	VENANSAULT
5	**Titulaire : Nadine CHARTEAU** Suppléant : Stéphanie MARTINEAU	
6	**Titulaire : Jean-Philippe BARRIENTOS** Suppléant : Jean-Alain NESTER	AUBIGNY-LES-CLOUZEAUX
7	**Titulaire : Isabelle CAMAND** Suppléant : Elisabeth ROUSSEAU	
8	**Titulaire : Julien BENOIT** Suppléant : Nicolas DENIS	DOMPIERRE-SUR-YON
9	**Titulaire : Mickaël MALLARD** Suppléant : Pierre BLAIZEAU	
10	**Titulaire : Cédric SEIGNEURET** Suppléant : Alain PETE	THORIGNY
11	**Titulaire : Christian DOUSSAIN** Suppléant : Christophe GISCARD	LE TABLIER
12	**Titulaire : Carole DESPORTES** Suppléant : Yannick RAMBAUD	LA CHAIZE-LE-VICOMTE
13	**Titulaire : Quentin LOIZEAU** Suppléant : Karine ALLAIN	
14	**Titulaire : Sandrine TARAUD** Suppléant : Stéphane PERCOT	MOUILLERON-LE-CAPTIF
15	**Titulaire : Catherine PAVAGEAU** Suppléant : Vincent SAUNIER	
16	**Titulaire : Soizic PAUL-JOUBERT** Suppléant : Patrick COTHOUIST	LANDERONDE
17	**Titulaire : Daniel ONDET** Suppléant : Fabienne BAMBUSI	NESMY
18	**Titulaire : Christophe HERMOUET** Suppléant : Olivier BARBE	RIVES DE L'YON
19	**Titulaire : Jean-Louis BATIOT** Suppléant : Laurence BEAUPEU	
20	**Titulaire : Sébastien ALLAIN** Suppléant : Dominique GUILLET	LA ROCHE-SUR-YON
21	**Titulaire : Maximilien SCHNEL** Suppléant : Aurélien ROHO	
22	**Titulaire : Béatrice BICHON-BELLAMY** Suppléant : Myriam RATIER	
23	**Titulaire : Martine CHANTECAILLE** Suppléant : Romain BOSSIS	
Secrétaire : Christine OHEIX		

• HABITAT-URBANISME-ECONOMIE-ESPACE RURAL

Rapporteur : Jany Guéret

DEL2023-04-045

Objet : Transfert dans le domaine public communal des voies et équipements communs de la tranche 2B de la ZAC de la Belle Etoile

L'entreprise BMP a réalisé le lotissement à usage d'habitations de la tranche 2B de la Zone d'Aménagement Concertée de la Belle Etoile.

Le projet prévoyait la création de voirie et d'espaces verts qui devaient ensuite être transférés et classés dans le domaine communal dès l'achèvement. Les travaux sont à ce jour terminés et la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été faite.

Compte tenu de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement (voirie et espaces verts), il sera proposé au conseil municipal de prendre en charge les parcelles concernées dans le domaine communal :

- Voirie : 4 792 m² (en rose sur le plan) ;
- Chemin piéton : 256 m² (en violet sur le plan) ;
- Espaces verts : 460 m² (en vert sur le plan) ;

Soit une superficie totale de 5 508 m².

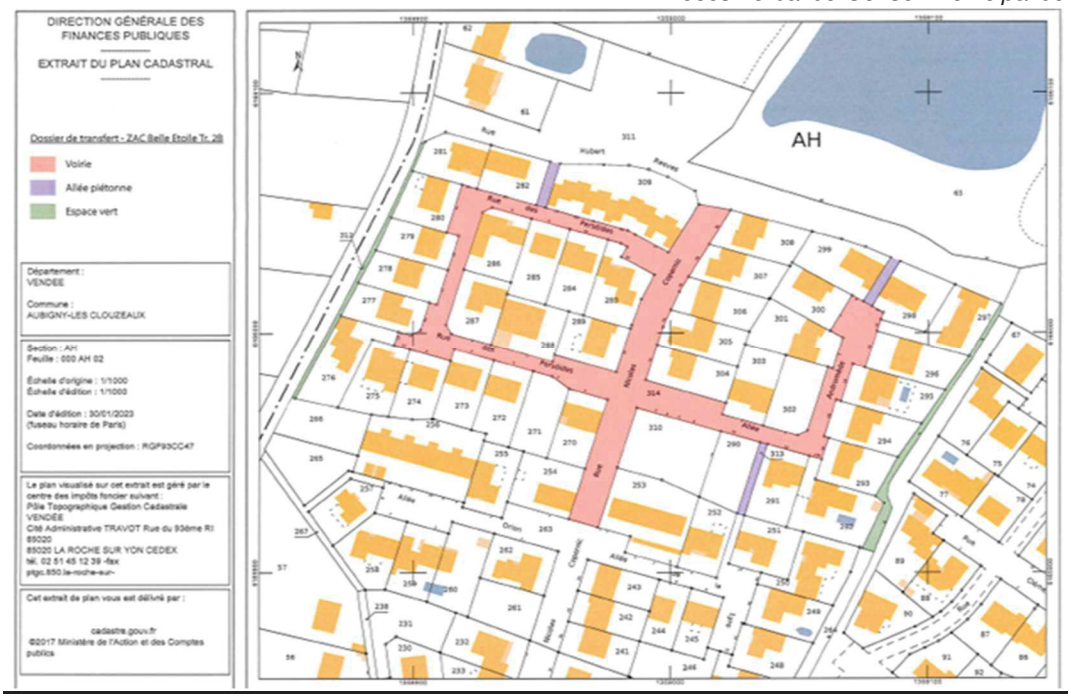

Les parcelles objet du transfert sont cadastrées :

- AH n°314 : 4 792 m² ;
- AH n°313 : 93 m² ;
- AH n°317 : 77 m² ;
- AH n°318 : 86 m² ;
- AH n°312 : 168 m² ;
- AH n°319 : 292 m² ;

Le transfert sera effectif à la signature de l'acte, les frais d'acte étant pris en charge par l'aménageur.

Madame Nathalie Allais : S'agit-il d'un lotissement privé ?

Monsieur Jany Guéret : La commune a concédé à l'entreprise BMP l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée de la Belle Etoile ; BMP achète le terrain, réalise les travaux de viabilisation puis vend les lots aux acquéreurs. Les espaces communs (voirie, espaces verts) sont ensuite restitués à la commune.

Madame la Maire : On a cette particularité sur le territoire de réaliser sur Aubigny des lotissements par l'intermédiaire de l'entreprise BMP (concession de ce secteur géographique dans le cadre de la ZAC de la Belle Etoile) ; aux Clouzeaux cohabitent des projets privés et des lotissements communaux (ceux-ci font habituellement une trentaine de lots).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte le transfert de la voirie, chemin piéton et espaces verts présentés ci-dessus, représentant une superficie totale de 5 508 m², dans le domaine communal, conformément au plan de bornage annexé à la présente, ;**
- **Accepte que ce transfert s'effectue à titre gratuit, l'entreprise BMP supportant les frais de la transaction ;**
- **Autorise Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte notarié qui en découle dont les frais seront à la charge de l'entreprise BMP, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.**

DEL2023-04-046

Objet : EPF de la Vendée – Compte-rendu annuel à la collectivité

La Commune et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée ont signé le 16 avril 2015 une convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain en centre-bourg d'Aubigny, sur le secteur de la Grand'rue, en vue de la réalisation d'un centre commercial et des logements locatifs sociaux. Trois avenants, en 2016, 2018 et en 2022, ont été signés.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2022 de l'EPF de la Vendée, annexé à la présente délibération.

Pour rappel, le périmètre comprend une surface de 4 869 m² ; l'engagement financier prévisionnel se chiffre à 930 000 € HT dont 873 854,40 € déjà engagés.

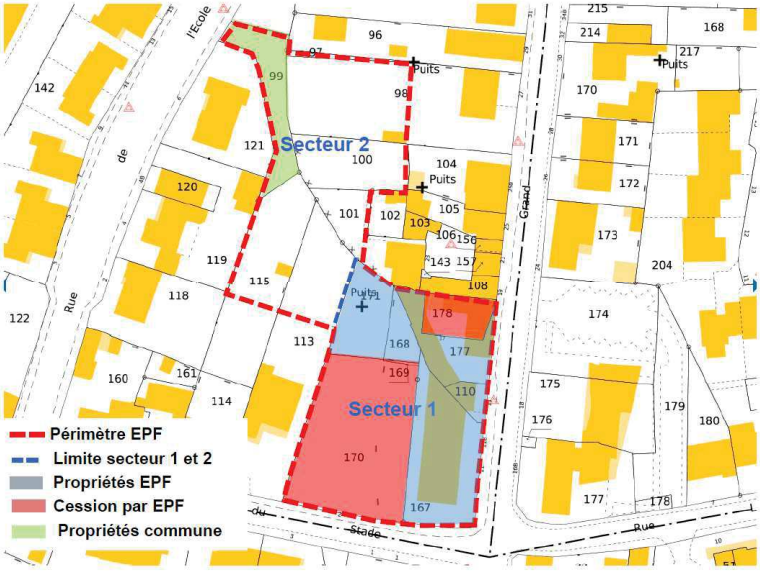

Au 31/12/2022, la surface acquise totale est de 2 586 m², pour un montant de 522 000,00 € HT.

Divers travaux ont été réalisés en 2022 pour 110 496,74 € HT.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des charges, produits et stock foncier portés par l'EPF de la Vendée :

	Engagé à	Stock à fin	Année	Total à
Intitulé	fin 2022	2021	2022	fin 2022
1 DEPENSES	873 854,40	723 319,58	116 107,59	839 427,17
601111 Coût d'achat portage	522 000,00	522 000,00		522 000,00
6011122 Frais d'acquisition	11 044,33	11 044,33		11 044,33
601113 Frais d'études (portage)	17 567,00	17 567,00		17 567,00
601114 Travaux (portage)	312 376,29	167 452,32	110 496,74	277 949,06
6011151 Impôts fonciers	8 633,87	6 612,87	2 021,00	8 633,87
6011153 Frais accessoire	11 098,91	7 509,06	3 589,85	11 098,91
601119 Produits en atténuation de charges	-8 866,00	-8 866,00		-8 866,00
2 RECETTES	156 893,71	152 016,29	4 877,42	156 893,71
7012111 Portage foncier (acq brute)	115 607,00	115 607,00		115 607,00
7083 Locations diverses	26 072,00	26 072,00		26 072,00
7443 Subvention département	2 766,00	2 766,00		2 766,00
752 Revenus des immeubles non affectés	12 437,42	7 560,00	4 877,42	12 437,42
7588 Autres produits divers	11,29	11,29		11,29
SOLDE	716 960,69	571 303,29	111 230,17	682 533,46
Charge d'actualisation				1 050,91
TOTAL HT				683 584,37
Montant TTC *(à titre indicatif)* *				820 301,24

** le calcul étant théorique à ce stade selon l'hypothèse la plus défavorable d'une TVA sur prix total*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2022 de l'EPF de la Vendée, annexé à la présente délibération.

DEL2023-04-047

Objet : Programme Local de L'Habitat 2023-2028 de La Roche-sur-Yon Agglomération - Avis

La Roche-sur-Yon Agglomération a arrêté, en Conseil d'Agglomération du 9 février 2023, son projet de Programme Local de l'Habitat qui porte sur la période 2023-2028.

Territoire dynamique et attractif, l'Agglomération bénéficie d'une localisation stratégique dans le cœur Vendée, au croisement de grands axes de circulation, desservie par une ligne ferroviaire à grande vitesse, un aérodrome, des lignes régulières de bus et disposant d'une offre de commerces et de services de proximité qui lui permettent d'afficher une attractivité qui dépasse les limites de l'intercommunalité.

Avec une population qui approche des 100 000 habitants, l'Agglomération est un territoire de 13 communes en pleine expansion, qui attire particulièrement des ménages de jeunes actifs (+ de 25 ans) et des étudiants (15-19 ans), sans occulter un vieillissement de la population (25% de personnes âgées de 60 ans et plus) mais dans une proportion moins importante que dans le reste du département (31%).

Cette diversité de population révèle la complexité à répondre aux besoins multiples en logements. C'est pourquoi l'Agglomération poursuit son engagement dans sa politique de l'habitat en élaborant son 7ème PLH, outil stratégique et partagé avec l'ensemble des communes du territoire, qui décline 5 orientations :

- Accompagner la transition écologique et climatique de l'habitat
- Garantir l'accès au logement abordable
- Diversifier la réponse aux besoins en logement et hébergement
- Garantir la qualité du parc existant
- Renforcer les dispositifs de gouvernance et les outils mis en œuvre pour le suivi et l'animation

Le PLH 2023-2028 affiche un objectif de production de logements ambitieux de 5 560 logements, soit une moyenne de 927 logements par an.

Cet objectif tient compte :

- Des dynamiques démographiques et économiques impactant l'évaluation des besoins actuels et futurs en logement et hébergement,
- De la structuration territoriale (équipements, transports, services),
- Des obligations législatives (notamment la loi SRU et ses obligations de production de logements sociaux pour 7 des 13 communes de l'agglomération)
- Des obligations découlant des documents d'ordre supérieur (SCOT)
- Et enfin des capacités de développement et la dynamique de projets travaillées conjointement avec l'ensemble des communes.

A ce jour, 1 551 logements sociaux manquent pour atteindre l'objectif de 20% de logements sociaux au sein des résidences principales. Sur la durée du PLH, équivalent à 2 périodes triennales, l'objectif de rattrapage serait de 855 logements. Grâce à des rythmes de construction élevés et à des taux de logements sociaux dans la production très satisfaisants, l'ensemble des communes atteindraient leur objectif de rattrapage SRU sur les 2 périodes triennales.

Un programme de 17 actions a donc été défini, priorisant l'amélioration du parc ancien énergivore, le développement de l'offre sociale / accompagnement de la primo-accession, la réponse aux besoins spécifiques et la mise en place d'une stratégie foncière publique. Il répond ainsi aux enjeux identifiés dans le Porter à connaissance de l'Etat tout en s'articulant avec les préconisations du PCAET en matière d'efficience énergétique et du SCoT en matière de densité, de mixité sociale et de répartition géographique (maintien du poids de la ville-centre), ainsi qu'avec les dispositions de la Loi Climat et Résilience, notamment l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), à l'horizon 2050 en matière de densification économique et d'habitat.

La réponse aux besoins du territoire ne pourra être apportée qu'avec la participation active des communes et la mobilisation des partenaires, acteurs locaux publics, institutionnels et privés, en synergie avec les politiques publiques nationales. Ainsi, certaines actions se trouveront renforcées et d'autres seront nouvellement engagées, tant auprès des communes (assistance à l'ingénierie), des habitants (communication/concertation) que dans les documents d'urbanisme et des opérations d'aménagement où des choix explicites devront être proposés. La gestion et le suivi des réalisations du PLH sera partagé entre les Observatoires de l'Habitat et du Foncier, qui participeront à la connaissance du territoire, à l'évaluation de l'impact des mesures mises en place et à leur évolution.

Un budget annuel de 2 260 000 € d'aides propres (investissement + fonctionnement) sera consacré à la mise en œuvre du PLH, soit 21 € par an et par habitant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 302-1 et suivants et R 302-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu le projet du PLH 2023-2028 arrêté le 09 février 2023 par La Roche-sur-Yon Agglomération,

Monsieur Jany Guéret complète l'information : La commune comptait 285 logements locatifs sociaux (LLS) au 01/01/2019, elle compte au 31/12/2022 :

- 317 LLS terminés ;
- 84 en cours ou en projet (55 sur Aubigny, 29 sur Les Clouzeaux) ;
  Soit un total de 401 LLS.

Madame Angélique Pasquereau : Le cabinet a produit un travail intéressant ; on a essayé avec l'Agglomération de fixer des objectifs ambitieux mais réalisables.

Monsieur Jany Guéret : Il convient de veiller à un bon équilibre entre les opérations publiques et privées.

Madame Catherine Laville : La densification s'impose, avec des opérations en R+1 (bâti avec un étage).

Monsieur Jany Guéret : La densité de logements à l'hectare était de 16 et 18 sur Les Clouzeaux et Aubigny, elle est aujourd'hui de 30 logements/ha.

Madame Angélique Pasquereau : Il faut que l'on soit équitable sur tout le territoire. A La Chaize-Le-Vicomte une opération dans le bourg compte 26 à 28 logements/ha, avec du semi-collectif. Il faut revoir l'architecture des lotissements, c'est un nouveau modèle.

Madame Catherine Laville : La pression de la demande de LLS est telle qu'il faut en produire ; il y a une grande attente.

Monsieur Jany Guéret : Au sein de la Commission, un groupe de travail spécifique va traiter cette question, travailler avec les bailleurs sociaux, relancer les opérations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Programme Local de L'Habitat 2023-2028 de La Roche-sur-Yon Agglomération figurant en annexe.

• QUESTIONS DIVERSES

➢ **Travaux contournement Sud de La Roche-sur-Yon – Angelmière**

Madame Angélique Pasquereau : Une réunion publique a eu lieu à ce sujet à La Roche-sur-Yon, or la question concerne aussi les habitants des Clouzeaux qui voient potentiellement l'accès à La Roche-sur-Yon par la Route de l'Angelmière bouché ! Il faudrait questionner l'ensemble des habitants.

Madame la Maire : J'ai été surprise, cette réunion était uniquement pour les habitants de La Roche-sur-Yon. Quatre scénarios ont été proposés et les participants à cette réunion publique ont retenu le scénario qui supprime la circulation dans le quartier de l'Angelmière… Un collectif d'habitants des Clouzeaux s'est constitué. Il convient aussi de tenir compte de la circulation des tracteurs, des vélos, des piétons, des cars scolaires etc. Le projet doit être traité dans sa globalité. Le Département étant maître d'ouvrage, j'ai demandé un rendez-vous avec le porteur de projet, sans retour pour l'instant. C'est un sujet sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

➢ **Calendrier des Conseils municipaux**

- Vendredi 14 avril à 19h00 : budget
- Mercredi 31 mai
- Mercredi 5 juillet

Toutes les matières à soumettre à délibérations du Conseil municipal étant épuisées, la séance est levée à 21h20.

Visa du secrétaire de séance,

Jean-Philippe Barrientos

Pour extrait conforme,
La Maire,

MAIRIE AUBIGNY-LES CLOUZEAUX Vendée

Michelle Grellier